

ADDRESS BY
H. E. MR THEODORE C. LOKO
ROVING AMBASSADOR OF BENIN
ON THE OCCASION OF THE CONVENTION ON CLUSTER MUNITIONS SIGNING
CONFERENCE
DECEMBER 4, 2008

Mister/Madam Chair,
Excellencies,
Ladies and gentlemen,

It is a great honor and pleasure for my delegation to attend this Signing conference and my joy to have signed the Convention on cluster munitions.

I seize this opportunity to pay tribute to all the actors who worked very hard at the strategic level and on the ground to make this event possible.

My special gratitude goes to the Government of the Kingdom of Norway for their hospitality and their hard work in organizing this conference.

La politique internationale détermine aujourd'hui le cours de l'histoire et façonne à des titres divers le destin de tous les peuples.

Convaincue de cette affirmation, la politique étrangère du Bénin s'est fixé un nouveau cap depuis les années 90, cette période qui a débuté par un évènement politique majeur à savoir l'organisation pour la première fois au Bénin et en Afrique d'une Conférence des Forces Vives de la Nation qui s'est tenue à Cotonou le 28 février 1990 et qui a abouti à l'adoption de la Constitution du 11 Décembre 1990.

La Conférence nationale béninoise qui a été vécue comme une innovation institutionnelle, un modèle de gestion des crises politiques, a placé la gestion des Relations Extérieures du Bénin dans la même ligne que les normes définies par la Charte des Nations Unies.

A cet effet, le préambule de la Constitution dispose :

« Nous Peuple Béninois :

- affirmons notre volonté de coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples qui partagent nos idéaux de liberté, de justice, de solidarité humaine, sur la base des principes d'égalité, d'intérêts réciproques et de respect mutuel de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

Ces dispositions s'inspirent des principes universels formulés dans la « Déclaration relative aux principes du Droit International touchant les relations amicales et de la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies » adoptée le 24 octobre 1970 par l'Assemblée Générale (Résolution 2625) dont la plus significative stipule que :

« Les Etats doivent s'abstenir dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies..... »

La République du Bénin n'est pas sortie d'une guerre civile et n'a ni mines ni sous munitions sur son sol mais s'est engagé résolument dans la coopération internationale, toutes les fois qu'il s'agit de servir les idéaux des Nations Unies, bref les causes de l'humanité.

Deux fois membre non permanent du Conseil de sécurité dans son histoire, il se donne de plus en plus des missions à vocation régionale et universelle, ce qui explique

- 1- sa participation, en toute souveraineté, à des opérations de maintien de la paix ou d'assistance humanitaire en fournissant soit des observateurs, soit des contingents ;
- 2- l'accueil sur son territoire d'un centre régional de déminage qui est un centre d'excellence ;
- 3- son engagement sur des théâtres extérieurs dans le cadre des accords auxquels le Bénin est partie;
- 4- sa participation, au côté des partenaires, au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

A ce titre, la signature par le Bénin dans la matinée d'hier 03 décembre 2008 de la Convention sur les armes à sous munitions est une suite logique de son comportement sur la scène internationale et elle saisit cette opportunité pour inviter les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à le faire instamment en vue de faire progresser la paix par le droit et surtout à lutter pour son universalisation.

En effet, la Convention sur les armes à sous munitions offre un cadre de référence complet qui permet de s'attaquer aux problèmes d'ordre humanitaire liés depuis longtemps à ces armes. Pour que la Convention tienne ses promesses, il est impératif que les Etats y deviennent partie et la mettent en œuvre le plus largement possible.

Permettez-moi, pour finir, de citer un proverbe africain qui propose une vision radicalement novatrice de la conscience de soi et simultanément de l'altérité, disposant à une éthique collective où respect, dialogue, compassion, consensus sont des conséquences évidentes. Elle est dérivée de la maxime *une personne est ce qu'elle est à travers les autres, par les autres.*

Je voue remercie.